

DIRECTION GENERALE

✉. 741

☎. (242) 22 294 03 46

☎. (242) 22 294 03 43

Pointe-Noire

N° 0 4 7 0 /CCC/DG.-

## NOTE D'INFORMATION

AUX

### CHARGEURS IMPORTATEURS, EXPORTATEURS, TRANSITAIRES, CONSIGNATAIRES ET COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORT

Le Directeur Général du Conseil Congolais des Chargeurs informe l'ensemble des chargeurs, transitaires, consignataires, commissionnaires de transport, organismes et structures concernés par le commerce international, de la publication par le Gouvernement de la République du Congo de l'arrêté n° 14 857 MDIP/MCA/MFPP du 09 novembre 2011, portant interdiction en République du Congo de l'exportation de la ferraille.

Fait à Pointe Noire le 19 DEC 2011



Jean Jacques BANUANINA DIA-NGOMA  
Capitaine de Vaisseau

Ampliations :

- Transitaires
- Syndicat des Transitaires
- Cosignataires
- Douanes
- BIMV
- Superviseur
- Archives